

100 000 \$ POUR LE CRE LAURENTIDES

28 NOVEMBRE 2017



ISABELLE HOULE



ARTICLES CONNEXES



Le myriophylle à épi affecte la qualité de l'eau. PHOTO: Richard Carignan

ACTUALITÉ

ENVIRONNEMENT

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES (CRE) A REÇU UNE SUBVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE 100 000 \$ POUR LA LUTTE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPI, UNE PLANTE AQUATIQUE QUI AFFECTE LA QUALITÉ DE L'EAU.

Répartie sur trois ans, cette enveloppe d'argent a été remise dans le cadre du programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada. Le but est de limiter la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes et de prévenir l'introduction du myriophylle à épi dans de nouveaux plans d'eau. On note qu'une quarantaine de lacs de la région sont déjà affectés par cette plante.

En premier lieu, le programme propose d'effectuer une campagne de sensibilisation pour informer les usagers des lacs quant à l'importance d'inspecter et de nettoyer leurs embarcations et équipements.

Puis, des patrouilleurs seront formés pour qu'ils puissent identifier les plantes aquatiques et détecter les plantes aquatiques exotiques envahissantes. Troisièmement, un forum régional sur le myriophylle sera organisé en 2018. Il permettra de sensibiliser les acteurs du milieu et ainsi mettre en place des actions concrètes pour contrôler le problème. Ce sera également l'occasion pour les participants de partager des connaissances scientifiques sur le phénomène.

PLAN D'ACTION

L'an dernier, les élus et gestionnaires de la MRC d'Argenteuil ont décidé de faire de la problématique des plantes aquatiques exotiques envahissantes une priorité. « L'expérience menée par la MRC d'Argenteuil a permis au CRE Laurentides de développer des outils pour informer adéquatement les acteurs concernés par la problématique de ces plantes. La démarche alors entreprise a été un levier important pour promouvoir le projet à l'échelle régionale », a indiqué Philippe Roy, président du CRE Laurentides.